

GE_GERICHTE A/4014/2016 vom 15. Dezember 2016

GE Cour de justice, 2016-12-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4014_2016

FR: GE_GERICHTE A/4014/2016 du 15 décembre 2016

IT: GE_GERICHTE A/4014/2016 del 15 dicembre 2016

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 15.12.2016
A/4014/2016

A/4014/2016 ATAS/1051/2016 du 15.12.2016 (AI) , RETIRE rÉpublique et canton de
genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/4014/2016 ATAS/1051/2016 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 15 décembre 2016 5 ème Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié à AVULLY recourant contre OFFICE DE
L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue des Gares 12,
GENEVE intimé Vu la décision du 1 er novembre 2016 de l'office de l'assurance-invalidité
du canton de Genève (OAI) ; Vu le recours posté le 24 novembre 2016 de Monsieur
A_____; Attendu que, par décision du 28 novembre 2016, l'intimé a annulé la décision
dont est recours et a repris l'instruction du dossier ; Que le recourant a dès lors retiré son
recours, par acte posté le 5 décembre 2016 ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la
cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :
1. Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Raye la cause du
rôle.![endif]>![if> 3. Dit que la procédure est gratuite.![endif]>![if> La greffière Diana
ZIERI La présidente Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux
parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.